

Règlement d'utilisation du stand de tir chasse 150 m à Châble-Croix

Ayant-droit

Seuls les membres de la Diana Plaine du district de Monthey et de la Diana d'Illicz s'étant engagés par écrit à respecter le présent règlement sont autorisés à utiliser le stand. Ils le font sous leur propre responsabilité. La Diana Plaine du district de Monthey et la Diana d'Illicz ne peuvent être tenues comme responsable en cas de non-respect du présent règlement.

Si un non-membre désire utiliser les installations, cela ne peut se faire que sous la supervision et la responsabilité d'un membre autorisé. De plus, le non-membre doit s'acquitter d'un pas de tir de 10.- à déposer dans la boîte prévue à cet effet dans le stand.

Horaires

Le stand est ouvert durant la saison fixée par le comité de la Diana Plaine selon les horaires suivants :

Jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30-19h00 durant l'heure d'été
13h30-17h00 durant l'heure d'hiver

Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Acquisition des clés et des jetons

L'ayant-droit peut se procurer les clés du stand ainsi que les jetons de tir à la station Migrol à Vionnaz ou au café-restaurant de la Treille à Muraz. Il doit inscrire son nom dans le carnet de contrôle et signer. Il doit ramener les clés au même endroit et au plus vite une fois ses tirs effectués.

Modalité d'utilisation du stand chasse 150m

En fonction de l'occupation des différents stands présents sur le site de Châble-Croix (25m, 50m, 300m, multicalibre), la procédure d'utilisation du stand chasse doit être adaptée.

- **Si aucun des autres stands n'est utilisé :**
 - Fermer les deux barrières et cadenasser celle du côté Vionnaz. Laisser la barrière du côté Muraz sans cadenas (accès secours).
 - Débâcher les cibles puis effectuer ses tirs
 - Refermer le stand en n'oubliant pas de couper l'interrupteur électrique (bouton à tourner en entrant à gauche).
 - Rebâcher les cibles.
 - Rouvrir les barrières (**en s'étant assuré qu'aucun autre stand n'est utilisé**).

- **Si le stand 300m est utilisé :**
 - Les barrières sont déjà baissées et doivent le rester.
 - **INTERDICTION ABSOLUE d'aller débâcher les cibles chasse avant d'avoir pris contact avec le responsable du tir au 300m. Celui-ci fera cesser les tirs 300m**

le temps d'aller ouvrir les cibles chasse. Mettre au point les modalités de la reprise du tir avec lui (contact téléphonique par exemple) et lui demander également de rebâcher les cibles lors de la clôture du stand 300m.

- Ouvrir le stand et effectuer ses tirs
 - Ne pas rebâcher les cibles (en accord avec le responsable du tir 300m)
 - Refermer le stand en n'oubliant pas de couper l'interrupteur électrique (bouton à tourner en entrant à gauche).
 - Laisser les barrières fermées
- **Si le stand multicalibre est utilisé :**
- Les barrières sont baissées et doivent le rester.
 - Pour se rendre au stand 150m, **s'arrêter à l'arrière du stand multicalibre et s'entendre avec les utilisateurs de celui-ci pour qu'ils interrompent momentanément leurs tirs afin de pouvoir passer.**
 - Ouvrir le stand 150m et débâcher les cibles (*pour autant que le stand 300m ne soit pas utilisé*) puis effectuer ses tirs
 - Rebâcher les cibles (*pour autant que le stand 300m ne soit pas utilisé*)
 - Refermer le stand en n'oubliant pas de couper l'interrupteur électrique (bouton à tourner en entrant à gauche).
 - Quitter le stand 150m selon les modalités suivantes (**OBLIGATOIRES**)
 - **Une fois prêt au départ (stand fermé à clé, cibles rebâchées)**, demander l'autorisation de passage aux utilisateurs du stand multicalibre en appuyant sur le bouton poussoir noir.
 - La lumière rouge s'allume et le feu tournant s'enclenche au stand multicalibre. C'est le signal pour que les utilisateurs de ce dernier cessent rapidement leurs tirs et sécurisent le passage.
 - Ils quittent alors le message en appuyant sur le bouton poussoir rouge (situé sous le feu tournant), ce qui allume le feu vert au stand 150m.
 - **Seulement à ce moment-là (passage du feu rouge au feu vert)** les chasseurs peuvent s'engager sur le chemin de retour.
 - Ils se signalent au passage aux utilisateurs du stand multicalibre en leur indiquant si des tireurs se trouvent encore au stand 150m.
 - **Cette procédure doit être effectuée à chaque fois qu'un chasseur ou qu'un groupe de chasseur veut quitter le stand 150m. Il ne faut pas utiliser le feu vert donné à un groupe parti quelques instants avant pour s'engager sur le chemin. C'est la quittance du stand multicalibre (passage du feu rouge au feu vert) qui donne l'autorisation de passage.**
- **Si le stand 300m et le stand multicalibre sont utilisés simultanément**, les deux procédures ci-dessus doivent être appliquées simultanément.